

COMITE TECHNIQUE DU 10 FEVRIER 2022

RELEVÉ DE DECISIONS

PARTICIPANTS :

- **Présentiel :**

- Dominique Vienne, président HCCP
- Pascal Gauci, SGAR
- Marie Barthe et Laurie Lachartre : GT1
- Fabrice Vandomel : GT7
- Jean-Marie Le Bourvellec et Claude Haisman : GT8

- **Distanciel :**

- François Antonioli : GT2
- Jacques Maunier : GT4
- Raphaël Serrier et Lionel Ferrère : GT6
- Véronique Massé, agence ISSE communication
- Myriam Cauvin, agence DesignSystem

- **Excusés :**

- Anthony Nugues : GT2,
- Thierry Reydelle : GT4 et 7
- Sébastien Mariotti : GT5

1/ THEORIE DE L'IMPREVISION

Rappel : l'aspect pédagogique a été réalisé par la transmission de deux courriers des 3 décembre 2021 et 21 janvier 2022, aux donneurs d'ordres, pour leur rappeler la nécessité de tenir compte des préconisations ministérielles.

Il semble difficile de faire plus et il revient désormais aux organisations professionnelles de prendre le relai.

Il en est de même pour que les intérêts moratoires soient payés par les collectivités.

L'article L1612-18 du CGCT prévoit que « Lorsque les sommes dues au titre des intérêts moratoires et de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement mentionnés aux articles L. 2192-8 et L. 3133-8 du code de la commande publique ne sont pas mandatées dans les trente jours suivant la date de paiement du principal, le représentant de l'Etat dans le département adresse à l'ordonnateur, dans un délai de quinze jours après signalement par le créancier, le comptable public ou tout autre tiers, une mise en demeure de mandatement. ... »

Propositions :

- Réaliser un tutoriel simple destiné aux entreprises (François Antonioli/mars),
- Rédiger un courrier pour les fédérations professionnelles pour leur rappeler que les entreprises sont en droit de demander les intérêts moratoires dus à la signature du préfet ou du président HCCP ou conjointes (C. Haisman/fin février).

2/ PAIEMENT FOURNISSEURS ANTICIPES (PFA)

Propositions :

- Solliciter la CINOR, collectivité volontaire dans cette démarche (M. Barthe/mars/contact direct),
- Relancer M. Laurent Denoux, collaborateur du Médiateur des Entreprises, pour connaître le résultat de ses démarches auprès de la tête du réseau bancaire de La Réunion (F. Jourdan/mars/contact direct),
- Organiser un débat (GT1 et/ou GT2 / 1^{er} semestre 2022),

- Prendre contact avec Mme Jourdan, DEETS/déleguée départementale du Médiateur (C. Haisman et M. Barthe/fin février),
- En cas de difficultés, organiser un RDV entre le préfet, le président du HCCP et l'AFB (D. Vienne/fin mars).

3/ DIGITAL / GUICHET UNIQUE

Le GT4 a rencontré M. Jean-Pierre Potier, directeur de l'innovation et du développement numérique (DIDN) au Conseil régional et doit de nouveau s'approcher de ses services pour obtenir d'une part, un appui technique pour l'élaboration du cahier des charges et le suivi du dossier, et d'autre part, envisager le financement de tout ou partie de la prestation de service et le fonctionnement futur de la plateforme.

Proposition :

A l'issue de ces échanges, le président du HCCP prendra contact avec les élus du Conseil régional pour finaliser les aspects techniques et financiers du dossier (D. Vienne/ avant la fin du 1^{er} trimestre).

4/ SBA et loi EGALIM

L'article 73 de la loi du 28/02/2017 précise que : «les acheteurs publics peuvent réserver jusqu'à 1/3 de leurs marchés aux PME locales... ».

Le décret d'application du 31/01/2018 a pour objet d'introduire, à titre expérimental et pour 5 ans (jusqu'au 31/03/2023), une obligation, pour les soumissionnaires à un marché public d'une valeur estimée du besoin >500K€HT de présenter un plan de sous-traitance aux PME locales.

Cette mesure est qualifiée de « Small Business Act ultra-marin ».

Les ministres de l'économie et de l'outre-mer remettent au PM un rapport d'évaluation avant le 31/12/2022.

Proposition :

Tout parlementaire peut solliciter auprès de sa Chambre un droit de suite de cette loi (ADIR/mars).

5/ EGALIM

Le préfet est très sensibilisé sur ce sujet et la DAAF a engagé un travail de vérification de la quantité des produits bio utilisés. Mais La Réunion est-elle prête à livrer les besoins estimés ?

Propositions :

- Le GT5 va préparer une note, en lien avec la DAAF, sur une mise en œuvre de la loi EGALIM (S. Mariotti /mars)
- Le GT5 devra prendre également contact avec la société OASIS (S. Mariotti /février ou mars),
- Un courrier sera transmis aux présidents des CAO pour leur rappeler les objectifs de la loi, les bonnes pratiques et les sensibiliser à l'utilisation, dans leurs marchés, des critères permettant des notes discriminantes au profit des producteurs locaux de produits bio (C. Haisman/mars),
- Organisation d'un webinaire du type de ceux organisés par le réseau RESECO (*qui, quand, comment ?*).

6/ MARCHES PUBLICS ET OPEN DATA

Proposition :

Organisation d'un webinaire, en lien avec M. Thibous, directeur du projet intitulé Transformation de la commande publique, à la DAJ (GT 4 et 7 / avant fin avril).

Ils pourront s'inspirer de ce qui a été fait dans la région Grand Est.

Objectif de participation : une quinzaine d'acheteurs publics et un maximum d'entreprises.

7/ ETUDE SUR LA FORMATION A LA COMMANDE PUBLIQUE :

Propositions :

- Envoyer le projet de référentiel aux pilotes des GT (C. Haisman/février/mail),
- Relancer les membres du comité de pilotage pour finaliser ce document (C. Haisman/février/mail).

QUESTIONS DIVERSES

- Vade-mecum du service fait :
Proposition d'un livrable de quelques diapos (cf. commune de Pau et document de la DGFIP de 2017) qui permette la description d'un bon « Service fait » et rappelle notamment que les factures traitées par un AMO doivent obligatoirement être intégrées dans Chorus-Pro (F. Antonioli/février).
- Assises des délais de paiement :
Pour l'organisation d'un tel évènement, il convient de trouver des sponsors.
Se rapprocher de l'AFB et/ou de la BPI (D. Vienne/mars)
- Réseaux sociaux :
Le HCCP devrait être doté d'un compte LinkedIn (DesignSystem/avant fin février).
Un message en informera les membres du réseau HCCP (C. Haisman/fin février).
- Organisation d'une demi-journée de formation sur l'intégration des prescriptions de la loi AGEC et Loi Climat auprès des collectivités locales (S. Mariotti /avril).
- R. Serrier présente le projet de nouvelle version du Guide sur les aspects sociaux de la commande publique, rédigé par l'OECP de la DAJ.